



**TENNIS NDG**

5319. avenue Notre-Dame-de-Grâce  
Montréal (Québec) H4A 1L2  
514 285-5511  
tennisndg@gmail.com

Le 20 mai 2020

En conformité avec les recommandations de Tennis Canada et de Tennis Québec, le club de tennis Notre-Dame-de-Grâce propose de mettre en place, pour le début de la saison 2020, les mesures sanitaires et de distanciation suivantes.

- 1. L'accès au club sera interdit à toute personne montrant des symptômes grippaux, ayant été en contact avec quelqu'un ayant eu la COVID-19 ou étant allé à l'étranger au cours des 14 derniers jours.**
- 2. Seulement la pratique libre en simple sera permise au club.**
- 3. Aucune séance d'entraînement ou leçon en simple ou en groupe ne sera permise. Aucune ligue ni tournoi n'aura lieu cette saison. Toutes les activités sociales comme les fêtes d'ouverture et de fermeture sont annulées.**
- 4. Un contenant de produit désinfectant sera disponible à l'extérieur du club-house et chaque joueur sera tenu de se laver les mains à son arrivée et à son départ du club.**
- 5. L'entrée au club se fera uniquement à partir du stationnement du manoir, et la sortie du club se fera sur la rue Décarie, afin de favoriser la circulation en sens unique.**
- 6. L'accès au club sera limité aux joueurs seulement. Aucun visiteur se sera admis. Les joueurs devront se présenter sur place avec un maximum de 10 minutes d'avance. Ils devront attendre à l'extérieur du club-house en respectant une distance de deux mètres entre chacun. Ils devront également appliquer les directives de la santé publique en ce qui concerne le port du masque.**
- 7. Les terrains 1 et 3 seront utilisés en priorité afin de maximiser la distanciation sociale. Le terrain 2 sera utilisé seulement si plus de 4 joueurs sont présents au même moment.**
- 8. Les joueurs devront apporter et utiliser leurs propres balles clairement numérotées ou marquées, avec un maximum d'une boîte de balles par joueur.**



**TENNIS NDG**

5319. avenue Notre-Dame-de-Grâce  
Montréal (Québec) H4A 1L2  
514 285-5511  
tennisndg@gmail.com

- 9. Chaque joueur devra demeurer sur son terrain et éviter d’empiéter sur les terrains voisins.**
- 10. Toute balle accidentellement projetée sur un terrain devra être retournée sans la toucher, à l’aide du pied ou de la raquette.**
- 11. Les joueurs devront changer de côté dans le sens horaire.**
- 12. Les joueurs devront apporter leur bouteille d’eau remplie car la fontaine d’eau sera bloquée.**
- 13. Les joueurs devront quitter les lieux immédiatement après leur période de jeu, via la sortie sur Décarie.**
- 14. Les marqueurs de pointage seront enlevés des terrains.**
- 15. L’accès au club-house sera réservé au gérant et à ses assistants. Un seul employé sera sur place à tout moment. Ils prendront connaissance du document de la CNSST avant le début de la saison.**
- 16. L’accès au bloc sanitaire sera minimal et réservé pour les cas d’urgence. Il sera nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.**
- 17. Durant les heures d’ouverture, les portes extérieures seront laissées ouvertes de manière à réduire les contacts.**
- 18. Le club s’engage à ce que le gérant ou un de ses assistants soit sur place en tout temps pour faire respecter les mesures sanitaires. L’employé sur place devra également prendre les réservations téléphoniques obligatoires, disposer les plaquettes sur le tableau des réservations et inscrire le nom des joueurs au registre des présences.**
- 19. Chaque employé devra nettoyer les surfaces du club-house à la fin de son quart de travail ou à chaque 4h environ.**
- 20. Aucune chaise ni table ne sera disponible dans les espaces communs. Nous ajusterons au besoin selon l’évolution de la situation et des mesures sanitaires du gouvernement.**



**TENNIS NDG**

5319. avenue Notre-Dame-de-Grâce  
Montréal (Québec) H4A 1L2  
514 285-5511  
tennisndg@gmail.com

- 21. Les membres ne seront pas autorisés à broser les terrains ni les lignes. Ces tâches seront effectuées par nos employés.**
- 22. Ces directives seront affichées à côté de la porte du club-house et chaque joueur sera tenu d'en prendre connaissance avant d'avoir accès au terrain pour jouer. Elles seront également envoyées par courriel avant le début de la saison et affichées sur notre site web <https://tennisndg.com/>. La collaboration des membres est non négociable. Le non-respect des règlements peut entraîner l'expulsion du joueur et même l'annulation de son abonnement.**
- 23. Une copie du document LIGNES DIRECTRICES – RETOUR AU JEU COVID-19, mis à jour en date du 11 mai 2020, sera disponible sur place pour consultation si plus de détails concernant ces mesures sanitaires sont nécessaires.**
- 24. Le document de Tennis Québec concernant les recommandations pour le retour au jeu (en date du 15 mai 2020) sera placé sur la clôture à l'entrée et à la sortie du club.**

Ces mesures seront en vigueur durant la phase 1 de la relance du sport, tel que décrété par le gouvernement provincial. Elles pourront être modifiées lors des phases de relance subséquentes.